

Commission de Quartier

3.1

Minimes, Ponts Jumeaux, Barrière de Paris, Raisins, La Vache

6 décembre 2022

18h

Maison de la Citoyenneté (MDC) Nord
4, place du Marché aux cochons

Compte-rendu

Élue présente : Mme Cécile DUFRAISSE, Maire de quartier 3.1.

Services présents :

- Direction des Espaces verts (DJEV, Mairie de Toulouse) ;
- Direction des Opérations d'Aménagement et Projets Urbains (DOAPU, Toulouse Métropole) ;
- Pôle Territorial Nord (PTN, Toulouse Métropole) ;
- Chargé de secteur 3 (Nord) au sein de la Direction de l'Action territoriale (DAT, Mairie de Toulouse) ;
- Adjointe de secteur 3 (Nord) au sein de la Direction de l'Action territoriale (DAT, Mairie de Toulouse) ;
- Référente de quartier 3.1 au sein de la Direction de l'Action territoriale (DAT, Mairie de Toulouse).

Mme Cécile DUFRAISSE, Maire de quartier 3.1, souhaite la bienvenue aux participants de cette troisième Commission de quartier du mandat. Elle rappelle le principe de la Commission de quartier qui est semblable à une réunion publique d'information, à la différence du Bureau de quartier qui regroupe les associations de quartier et des représentants de la société civile.

En préambule, elle annonce que ce lundi matin, une opération coordonnée de police a été réalisée dans un camp de Bulgares au niveau du chemin de Gabardie, à [Toulouse](#). Dans le cadre de cette opération, douze personnes ont été interpellées qui a nécessité la mobilisation d'une centaine de membres des forces de l'ordre. Cette vague d'interpellations a été menée conjointement par la police judiciaire et la sûreté départementale sur commission rogatoire d'une magistrate de la [juridiction interrégionale spécialisée](#) (JIRS) de Bordeaux, qui traite notamment ce type de dossiers de délinquances en bande organisée. Ces personnes sont notamment soupçonnées d'être à l'origine de la prostitution qui sévit dans le quartier du Raisin. Mme DUFRAISSE se félicite de cette opération qui devrait permettre une amélioration de la situation sur site pour les habitants. Elle en profite pour remercier les forces de l'ordre mais aussi les riverains et associations de quartier ayant contribué à cette opération par leurs témoignages. Pour conclure, elle présente les services présents, les remercie de leur présence et énumère l'ordre du jour de la séance.

Ordre du jour :

- 1. Point voirie sur le quartier : réalisations 2022 et programmation 2023**
- 2. Sécurisation des accès aux écoles Lucie Aubrac et point sur la phase 2 du Parc de la Salade**
- 3. Budget participatif 2021-2022**
- 4. Calendrier des concertations et réunions publiques 2023**

Nota bene : ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats mais les principaux échanges d'intérêt collectif. L'ensemble du compte rendu est lié au déroulement du diaporama détaillé en séance et figurant en annexe du présent compte-rendu.

I. Point voirie sur le quartier : réalisations 2022 et programmation 2023:

Cf. diaporama de présentation en annexe.

Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1) laisse la parole aux services présentes pour exposer le bilan des travaux réalisés en 2022 et le programme 2023. Cette présentation sera disponible sur le site Internet de la Collectivité ainsi que le compte-rendu de la séance du jour.

- Concernant la rue Jules Verne, une riveraine signale des dégradations sur les bordures commises par les camions qui sortent de l'entreprise Gondrand. Un habitant complète en évoquant le cas où un camion s'est embourbé, l'utilisation d'une grue a été nécessaire pour l'en sortir. La circulation a donc été bloquée un certain temps. Egalement, il souligne la vitesse excessive de ces derniers, dissuadant les riverains d'utiliser leurs vélos dans cette rue.

Réponse des Services (PTN) : nous prenons note des dégradations et des réajustements nécessaires à retravailler. Lors de la concertation l'entreprise a déclaré ses camions mais pas l'utilisation de remorques.

Complément de réponse de Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1) demande qu'un rendez-vous sur site soit organisé dans les meilleurs délais en présence de l'entreprise Gondrand. Aucune réparation ne sera effectuée avant ce rendez-vous afin que les dégâts soient constatés par huissier et puissent être refacturés à l'entreprise fautive. Le rendez-vous sur site est prévu le mercredi 14 décembre.

- Concernant la rue Negreneys, un habitant demande pourquoi le couloir dédié au bus ne se prolonge pas jusqu'au boulevard Pierre et Marie Curie ? Pourquoi ne pas avoir positionné un feu à déclenchement pour les piétons ?

Réponse des Services : cela permet à l'ensemble des véhicules de pouvoir se déployer dans le carrefour. Si on le prolongeait, on serait obligé d'affecter un temps spécifique à l'intérieur du carrefour pour le bus, pour lui faire sa phase en propre. Dans cette hypothèse, on arrêterait tous les autres pendant que le bus circule, on distribuerait moins de temps à l'ensemble de la circulation et on ralentirait tout le monde. Ce serait donc moins efficace en fluidité pour l'ensemble des modes. Le carrefour est chargé et c'est pour cela que l'idée est quand même de trouver des facilités de circulation aux bus. On l'interrompt quand on ne sait plus lui donner la priorité au bout et que cela va être contre-productif pour l'ensemble des usagers.

S'agissant du feu à déclenchement pour les piétons, la question est notée et sera transmise aux collègues du Domaine Gestion des Trafics, Mobilités Gestion Réseaux (MGR), Toulouse Métropole) et un retour sera fait en suivant.

- Concernant la rue Filhol, un habitant signale que le nouvel aménagement ne permet plus aux vélos cargos de passer.

Réponse des Services : un ajustement technique pourrait être réalisé mais permettra aussi le passage des deux roues motorisées.

Réponse de Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1): rappelle le contexte de la réalisation initiale de ce nouvel aménagement. Cette rue très étroite était prise en sens interdit très régulièrement par des deux roues motorisées et des riverains avaient donc demandé la réalisation

de cet aménagement pour protéger les piétons. Elle donne donc accord pour étudier un nouvel aménagement laissant un peu plus d'espaces.

- Concernant le chemin de la Pescadoure, une habitante rappelle que si un stationnement en chicanes est mis en place, il n'est parfois pas respecté bloquant ainsi la circulation car les voitures ne peuvent plus se croiser. La présence de la police municipale serait souhaitable.

Réponse des Services : il est à noter que les perturbations actuelles sont accentuées par les travaux en cours au niveau du croisement de la rue Bobillot et du chemin du sang de Serp. Malgré la déviation proposée, l'application Waze invite les usagers à emprunter cette rue. Lors de la dernière concertation, les riverains n'avaient pas souhaité le stationnement en chicanes et avaient choisi uniquement la pose de potelets pour sécuriser les piétons, mais cela empêche aujourd'hui de façon définitive le croisement des véhicules.

Réponse de Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1): rappelle qu'il s'agit d'incivilités. S'agissant de la problématique du chemin de la Pescadoure, elle indique son souhait que l'aménagement puisse être à nouveau réétudié et concerté avec les riverains.

- Un habitant demande si la plateforme « Allo Toulouse » peut recevoir les signalements sur des stationnements sauvages ou sur trottoir ?

Réponse de Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1): invite effectivement les habitants à signaler toutes incivilités ayant lieu sur l'espace public via la plateforme « Allo Toulouse ». Pour tout signalement, la plateforme téléphonique pourra solliciter le passage de la Police Municipale. Ce service est joignable 24h/24h au 05.61.222.222 ou en téléchargeant l'application sur smartphone ou tablette. Il est également dédié aux signalements concernant tous les désagréments liés aux dégradations de l'espace public (tags, trous sur la chaussée, à l'éclairage, à la propreté ou aux stationnements gênants)..

- Une habitante demande si des études et/ou des contrôles sont effectués lorsqu'une rue passe en zone 30 ?

Réponse des Services : des évaluations sont faites après quelques mois on revient contrôler. Sa mise en place est accompagnée de plusieurs aménagements comme le marquage en chicanes du stationnement par exemple. Ce processus se fait par étape en concertation avec les habitants des rues concernées et avec l'accord de la Maire de quartier. Il peut arriver qu'un sens unique soit proposé. Quand on le peut, on revient ensuite pour reconstrôler.

- Concernant la rue Jacquard un habitant rappelle qu'un « stop » au bout de la rue Alfred Musset a été demandé, le 30 de la rue Jacquard n'étant pas respecté.

Réponse des Services: Les « Stop » sont rarement distribués sur Toulouse. En revanche, à l'intérieur d'une zone 30 on peut modifier les régimes de priorités d'une rue par rapport à l'autre (priorité à droite par exemple) Il s'agit d'un carrefour qui reste en observation, si la situation n'est pas réglée nous pourrions compléter par un coussin berlinois pour venir faire ralentir physiquement les véhicules.

- Un habitant demande pourquoi les feux de circulation ont été supprimés au niveau de la rue Jules Verne ?

Réponse des Services: L'aménagement a été étudié en Bureau de quartier. Lorsqu'on traite une rue en zone 30, la pose d'un plateau ralentisseur ne permet plus de maintenir un feu. Il a été évoqué la pose de panneaux indiquant les priorités. Ce point sera intégré à l'évaluation afin de faire évoluer la zone et la retravailler.

- Concernant la rue Montmorency, des habitants contestent le besoin du sens unique, déplorent l'allongement des trajets que cela va générer et souhaitent être concertés sur l'aménagement proposé.

Réponse de Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1) et des Services : un diagnostic a été fait sur site à la demande et en présence du Comité de quartier des Ponts Jumeaux. Au regard de ces premiers retours négatifs sur cet aménagement, une réunion publique sera organisée avec l'ensemble des riverains avec plusieurs scénarii proposés. Un courrier d'invitation à cet effet sera adressé à l'ensemble des habitants de la rue. L'aménagement sera fait en accord avec les habitants de la rue.

- Concernant la route de Launaguet une habitante signale que, suite à des travaux récents sur des réseaux, toute la route est abîmée et qu'il n'y a plus de pistes cyclables.

Réponse de Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1) et des Services : effectivement, la chaussée de la route de Launaguet a été dégradée suite aux opérations de réhabilitation des réseaux d'eau (opération pilotée par la Direction du Cycle de l'eau de Toulouse Métropole). Ces travaux ne sont pas terminés. D'autres travaux d'enfouissement de réseaux de concessionnaires (télécoms, électricité, etc.) sont également à prévoir dans les prochains mois. Ce n'est qu'au terme de ces travaux qu'une reprise complète de la route de Launaguet sera réalisée, a priori sur la mandature 2027-2032 et les programmations financières d'investissement associées.

Lors de la première phase des travaux (3^{ème} trimestre 2022), à la demande des élus (Maxime BOYER, Vice-président en charge des mobilités et de Mme Cécile DUFRAISSE, Maire de quartier 3.1), la route de Launaguet a dû être mise à sens unique temporairement et des comptages de trafic ont été réalisés sur les grands axes structurants du quartier Barrière de Paris afin de chiffrer l'impact de cette mise à sens unique. Sur la base de ces comptages, une étude de circulation est en cours de réalisation par les services afin d'étudier notamment l'hypothèse de la mise en sens unique de certaines voies du quartier, dont la route de Launaguet. En effet, dans le cadre des concertations en cours sur le Réseau express vélo (REV), la ligne 14 du REV est envisagée notamment sur la route de Launaguet. Au regard de l'emprise de la voie, seule une mise à sens unique de la route de Launaguet permettrait de faire passer le REV. Aucune décision ne sera prise sans associer les habitants et associations du quartier. Les modalités de concertation restent encore à définir.

II. Sécurisation des accès aux écoles Lucie Aubrac et point sur la phase 2 du Parc de la Salade

Cf. diaporama de présentation en annexe.

- Un habitant demande ce qu'est une OAP ?

Réponse des Services : il s'agit d'une terminologie réglementaire d'urbanisme et l'acronyme d'opération d'aménagement et de programmation (OAP). Concrètement, il s'agit – dans le document d'urbanisme en vigueur, le PLU par exemple – de donner des orientations

d'aménagement sur une zone spécifique, en répartissant les destinations de chaque foncier sur le périmètre de l'OAP, notamment pour la réalisation d'équipements publics, d'espaces verts, de zones à vocation économique ou de logements. En l'espèce, un tel outil (OAP) a été utilisé sur le secteur Barrière de Paris avec l'OAP La Salade.

- Un habitant demande si le dépose minute sur la contre allée va être à disposition des parents d'élèves. Est-ce qu'il y aura un affichage ?

Réponse des Services : cette contre-allée sera bien utilisable par les parents d'élèves et, sous réserve de confirmation par le service gestionnaire, ne sera pas a priori en stationnement réglementé. Ce type d'affichage spécifique aux parents d'élèves n'existe pas juridiquement. Enfin, les parents d'élèves peuvent valablement s'arrêter sur les places livraison lors de la dépose des enfants.

Réponse de Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1): concernant le carrefour à proximité, Elle précise qu'elle souhaite que la pose d'un feu soit étudiée afin de sécuriser au maximum ce carrefour.

- Concernant le marché de plein vent de La Salade, le Comité de quartier des Minimes précise qu'une consultation de la population sera faite dans le prochain bulletin sur le jour souhaité dans la limite de ce qui peut être proposé par les exposants.

Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1) indique avoir reçu sur ce sujet le Comité de quartier des Minimes-Barrière de Paris avec son collègue Jean-Jacques BOLZAN, Adjoint au Maire délégué aux marchés de plein vent. Pour rappel, une ouverture du marché de plein vent est bien prévue début 2024. Les riverains seront consultés sur le type de commerçants qui pourront venir sur le marché ainsi que sur le choix de la date du marché. Cependant, ces choix devront aussi naturellement tenir compte des contraintes des commerçants (ex : autre marché à proximité, autre marché le même jour, équilibre économique, etc.) et de l'avis du service commerce de la Mairie qui dispose d'une réelle expertise en la matière afin que le marché puisse fonctionner correctement.

- Une habitante déplore l'absence d'éclairage aujourd'hui sur le cheminement et le fait que cela soit un projet alors que le besoin est actuel ?

Réponse des Services : dans la mesure où le parc n'est pas terminé, il n'est pas prévu aujourd'hui d'installer provisoirement de l'éclairage public au regard du coût élevé que cela représente. Il est néanmoins bien prévu à terme d'éclairer ce cheminement dans l'aménagement définitif.

- Une habitante demande quand vont être enlevés les algécos de l'école maternelle Lucie Aubrac provisoire ?

Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1) indique que cela dépend de la création de la future école sur le site de l'ancien concessionnaire Peugeot afin de pouvoir répondre aux besoins du bassin scolaire du secteur, fortement sous pression. Elle précise que le calendrier de réalisation du groupe scolaire sur Peugeot pourrait être impacté par l'étude sanitaire actuellement menée par l'Agence régionale de santé (ARS) en lien avec la dépollution en cours de l'ancien site industriel STCM dans le secteur La Vache/Fondeyre. Une réunion publique d'information à ce sujet est

organisée par l'ARS, la DREAL et la Préfecture le 15 décembre 2022. D'autres réunions seront également organisées par la Préfecture à ce sujet au cours du 1^{er} semestre 2023.

- Un habitant du quartier demande s'il est possible de végétaliser plus le parc actuel. Il signale que suite aux dernières infractions le pont n'est toujours pas réparé.

Réponse des Services : le parc a été réalisé sur la base d'une concertation avec les riverains et le Comité de quartier puis techniquement a fait l'objet d'un aménagement pensé par un architecte, dont les grandes lignes ne seront pas retravaillées. En revanche, un certain nombre d'aménagements du parc ne sont pas terminés en raison de la présence des modules préfabriqués évoqués plus haut et de la construction en cours de l'école maternelle Lucie Aubrac en « dur ». Par exemple, sur la zone jouxtant le fossé mère, le street work out enlevé sera repositionné temporairement. De la même manière, le caniparc a été déplacé temporairement entre 2 zones d'arbres. Il conviendra aussi de positionner le marché de plein vent en 2024. Les habitants du quartier, le Comité de quartier et les parents d'élèves seront naturellement associés à ces réflexions sur la finalisation du parc de La Salade.

III. Budget participatif 2021-2022

Cf. diaporama de présentation en annexe.

- Le Comité de quartier des Ponts Jumeaux regrette le manque de lisibilité et de transparence sur la méthode du Budget participatif, car suite à l'étude technique des services, il n'a pas été informé à cause d'un dysfonctionnement de la messagerie. Il signale que les personnes ayant plusieurs adresses mails et de téléphone portable peuvent voter autant de fois. Il propose à M. ARSAC et à Mme DUFRAISSE, que l'Union des Comités de quartier de Toulouse (UCQ) participe aux réflexions menées sur le processus mis en place lors de cette édition 2021-2022, qu'il conviendra d'adapter pour la prochaine édition 2024-2025.

Il conclut avec une remarque sur la dénomination de « quartier 3.1 » car il y a une confusion concernant le terme « quartier ». En effet il précise que le secteur « des Ponts Jumeaux » est un quartier à part entière. Le quartier 3.1 n'est pas une appellation claire pour les habitants.

Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1): précise qu'effectivement le terme 3.1 n'est pas parlant et qu'elle communique en tant que Maire du quartier des Minimes, Barrière de Paris et Ponts Jumeaux.

IV. Calendrier des concertations et réunions publiques 2023.

Cf. diaporama de présentation en annexe.

Mme Cécile DUFRAISSE (Maire de quartier 3.1) remercie l'ensemble des participants et les services pour leur présence et clôture la séance.